

Règles de qualification des joueurs du Comité Sud-Francilien

Saison 2019/2020

En préambule il faut savoir que la fédération est prioritaire dans l'attribution des places qualificatives, même quand celle-ci procède à des repêchages. Cela veut dire que chaque joueur du Comité qui obtiendrait sa qualification par la fédé et par le Comité, serait qualifié sur le quota fédéral et laissera obligatoirement sa place au suivant dans les sélections des épreuves du Comité .

Pour le Championnat de France Toutes Catégories :

- Qualifiés par la fédé: (voir réglementation fédérale)
<https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/duplicate/Le.Championnat.de.France.individuel.pdf>
- Qualifiés par le comité (4 S2, 5 S3, 7 S4)
 - o Championnat Départemental (9 places) : le premier S2, S3 et S4 de chaque département avec remplacement possible par le joueur suivant du département dans la même série. Si la place des séries 2 et 3 n'est pas attribuée, elle est reversée dans ce même championnat en série 4.
 - o Championnat Régional (7 places) : le premier S2, les 2 premiers S3, 2 premiers S4(AB) et 2 premiers S4(CD) avec remplacement possible par le joueur suivant du comité dans la même série, un complément à **n** qualifiés est opéré dans les S4 de ce même Championnat s'il manque des qualifiés

Le nombre **n** est déterminé par la fédération, actuellement 15

Pour le Championnat de France Promotion :

- Qualifiés par la fédé: (voir réglementation fédérale)
<https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/duplicate/Le.Championnat.de.France.Promotion.pdf>
- Qualifiés par le comité (7 S5 et 6 S6)
 - o Championnat Départemental (6 places): le premier S5 et le premier S6 de chaque département avec remplacement possible par le joueur suivant du département dans la même série

- Championnat Régional (7 places): les 4 premiers S5 et les 3 premiers S6 du comité avec remplacement possible par le joueur suivant du comité, par ailleurs, un complément à **n** qualifiés est opéré dans les S5 de ce même Championnat s'il manque des qualifiés

Le nombre **n** est déterminé par la fédération, actuellement 12

Pour le Championnat de France Vermeils/diamants :

- Qualifiés par la fédé: (voir réglementation fédérale)
<https://www.ffsc.fr/files/public/fichiers/reglements/duplicate/Le.Championnat.de.France.Vermeils.et.Diamants.pdf>
- Qualifiés par le comité:
 - Qualif Vermeils Diamants (2 places): repêchage des 2 premiers vermeils/diamants non qualifiés par la fédé sur cette compétition avec remplacement possible par le joueur suivant
 - Championnat Départemental (6 places): les 2 premiers vermeils/diamants de chaque championnat départemental avec remplacement possible par le joueur suivant du département
 - Simultané VerDiam (7 places): les premiers S2, S3, S4(AB), S4(CD), S5(AB), S5(CD) et S(6,7) avec remplacement possible par le suivant
 - Championnat Régional : les x premiers vermeils/diamants avec remplacement possible par le joueur suivant
(x= au quota fédéral - Nb de place attribué ci-dessus)

Le nombre total est déterminé par la fédération, actuellement 19